

CAROLE DELGA

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCI ALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Invitation presse

Invitation presse

ww.economie.gouv.fr

@CaroleDelga

Paris, le 26 mai 2015 N° 632

Réunion d'échanges avec les associations d'élus locaux sur le FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) et les autres outils pour favoriser l'implantation commerciale dans nos territoires

#IoiACTPE

Mercredi 27 mai 2015, 12h, à Bercy

Carole DELGA, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, recevra, le mercredi 27 mai de 11h à 12h30 à Bercy, les associations d'élus locaux pour présenter les mesures en faveur du commerce de proximité.

Cette réunion d'échanges sera l'occasion de présenter les différentes mesures de la loi Artisanat, Commerce et TPE (ACTPE), mises en place et directement utilisables par les élus locaux pour soutenir le commerce de proximité et favoriser la diversité des commerces dans les territoires.

Parmi ces mesures: la refonte du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), de nouveaux Contrats de Revitalisation commerciale, la réforme de la composition des commissions nationales et départementales d'aménagement commercial (CNAC et CDAC), et l'ICODE (Implantation locale des COmmerces de DEtail), nouvel outil de base de données sur la densité commerciale, mis à la disposition des collectivités territoriales, des parlementaires et des Chambres de commerce et d'Industrie.

La fin de la réunion est ouverte à la presse, pour un temps d'échanges de 12h à 12h30.

Retrouvez l'ensemble des mesures de la #loiACTPE sur www.artisanat-commerce-tpe.gouv.fr

Accréditations auprès du Bureau de presse de Bercy 01 53 18 33 80

<u>Contacts presse cabinet de Carole DELGA</u>: Sophie DULIBEAU et Anthony PORCHERON 01 53 18 44 13 - sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr

